



Décision N° : DG/SG/DPS/DRH18/2024

Casablanca, le 29 MARS 2024

APPEL A CANDIDATURE LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DES PECHEES

- Vu le Dahir n° 1-69-45 du 4 Hijja 1388 (21 Février 1969) portant création de l'Office National des Pêches (ONP), tel que modifié et complété ;
- Vu la nomination de Madame Amina FIGUIGUI en sa qualité de Directeur Général de l'ONP, à compter du 18 Février 2010 ;
- Vu le Règlement Provisoire portant Statut Particulier du Personnel de l'ONP ;
- Vu l'Organigramme de l'ONP ;
- Vu les nécessités de service ;
- Vu la disponibilité des postes budgétaires au niveau de la loi cadre.

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

L'ouverture d'un appel à candidature pour le recrutement d'un Directeur Infrastructures, Equipements et Maintenance.

ARTICLE DEUX : MISSIONS DU CANDIDAT

Rattaché au Directeur du Pôle Développement, le Directeur aura pour missions de :

- Définir la politique de gestion et de développement des infrastructures et équipements en cohérence avec les orientations stratégiques de l'Office ;
- Assurer le développement des infrastructures et équipements et leur maintenance dans un souci de préservation du patrimoine de l'Office dans les meilleures conditions techniques, de sécurité, de coûts, de qualité et de délais ;
- Assurer la disponibilité des infrastructures et équipements et veiller à ce que leur fonctionnement soit aligné aux performances requises dans un cadre économique et contractuel efficace ;
- Décliner les orientations stratégiques en projets de développement des infrastructures et équipements ;
- Identifier les besoins d'acquisition, de développement et de maintenance des infrastructures et équipements ;
- Elaborer les programmes d'investissements et de développement des infrastructures et équipements en concertation avec les Directeurs de Pôles et les soumettre au Directeur Général pour approbation ;
- Evaluer les coûts de financement des projets retenus et de maintenance des infrastructures et équipements (coût, qualité et délai) ;
- Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation de l'ensemble des projets ;
- Valider les termes de références relatifs aux études et aux projets de développement retenus ;
- Participer aux instances de pilotage des grands projets transversaux de l'Office ;
- Fixer les objectifs et évaluer les performances des ressources humaines de la Direction.

Cette description prend en compte les principales responsabilités. Elle n'est pas limitative.

www.onp.ma

المكتب الوطني للصيد 15 زقة الملازم الأول محمد محروود - ص. ب. رقم 16243 - 20 300 الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 24 05 51 - الفاكس : 05 22 24 23 05

OFFICE NATIONAL DES PECHEES - 15, rue du Lieutenant Med Mahroud - B.P. 16243 - 20 300 Casablanca - Tél. : 05 22 24 05 51 - Fax : 05 22 24 23 05 - E-mail : onp@onp.ma

I.F. 1030035 - ICE : 001674301000044

ARTICLE TROIS : PROFIL DU CANDIDAT

CONDITIONS - CANDIDAT EXTERNE / CDI	CONDITIONS - CANDIDAT INTERNE
<ul style="list-style-type: none">• Être de nationalité marocaine ;• Être titulaire d'un diplôme de Bac+4 ou plus en Génie Civil, ou Maintenance ;• Avoir une expérience de 10 ans au minimum, (à la date limite de dépôt du dossier de candidature) dans le domaine du bâtiment et/ou génie civil, dont 6 ans au minimum dans un poste de responsabilité.	<ul style="list-style-type: none">• Être classé à l'échelle 11 ou plus ;• Être titulaire d'un diplôme de Bac+4 ou plus ;• Avoir une expérience de 10 ans au minimum (à la date limite de dépôt du dossier de candidature), dont 6 ans au moins dans un poste de responsabilité à l'ONP au rang de chef de Division. Une expérience probante dans le domaine du bâtiment et/ou génie civil serait un atout.

ARTICLE QUATRE : DOSSIER DE CANDIDATURE ¹

- Curriculum vitae détaillé ;
- Lettre de motivation ;
- Copie des diplômes ;
- Copie des attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- Copie de la carte d'identité nationale ;
- Une proposition de plan d'action en rapport avec les attributions du poste souhaité.

ARTICLE CINQ : MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont tenus, avant le 12 AVR 2024 à 16h30, d'envoyer leurs dossiers de candidature constitués des pièces de l'article 4 (scannées en version PDF en un seul document) et transmis obligatoirement sur le lien suivant : http://rhspac.onp.ma/rh_onp

NB :

- Tout dossier transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération ;
- Tout dossier de candidature incomplet ou sous un autre format que PDF sera rejeté.

Le Directeur Général instituera par décision une commission pour l'organisation des entretiens avec les candidats éligibles.



Le Secrétaire Général
BOUMELAL Abdelhak

⁽¹⁾ Candidats interne/statutaires :

- Copie des diplômes (les diplômes délivrés par des établissements privés ou étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence) ;
- Copie des attestations de travail justifiant l'expérience requise autre que l'expérience acquise à l'ONP (NB : attestation de travail ONP n'est pas exigée).